

— Délégation départementale de la Charente

Service Santé Environnement

—
—
—
—
—
—
—

Rapport sur la qualité des eaux de baignade en CHARENTE Saison 2019

En France, le contrôle de la qualité des eaux de baignade en eau douce et en eau de mer fait l'objet d'un suivi par le ministère chargé de la santé. Chaque année, en lien avec les personnes responsables des eaux de baignade et les collectivités concernées, plus de 33 000 prélèvements d'eau sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire qui est organisé par les Agences Régionales de Santé en application des dispositions du Code de la Santé publique. Les résultats sont mis en ligne, en temps réel, durant toute la saison balnéaire sur le site Internet du ministère chargé de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>.

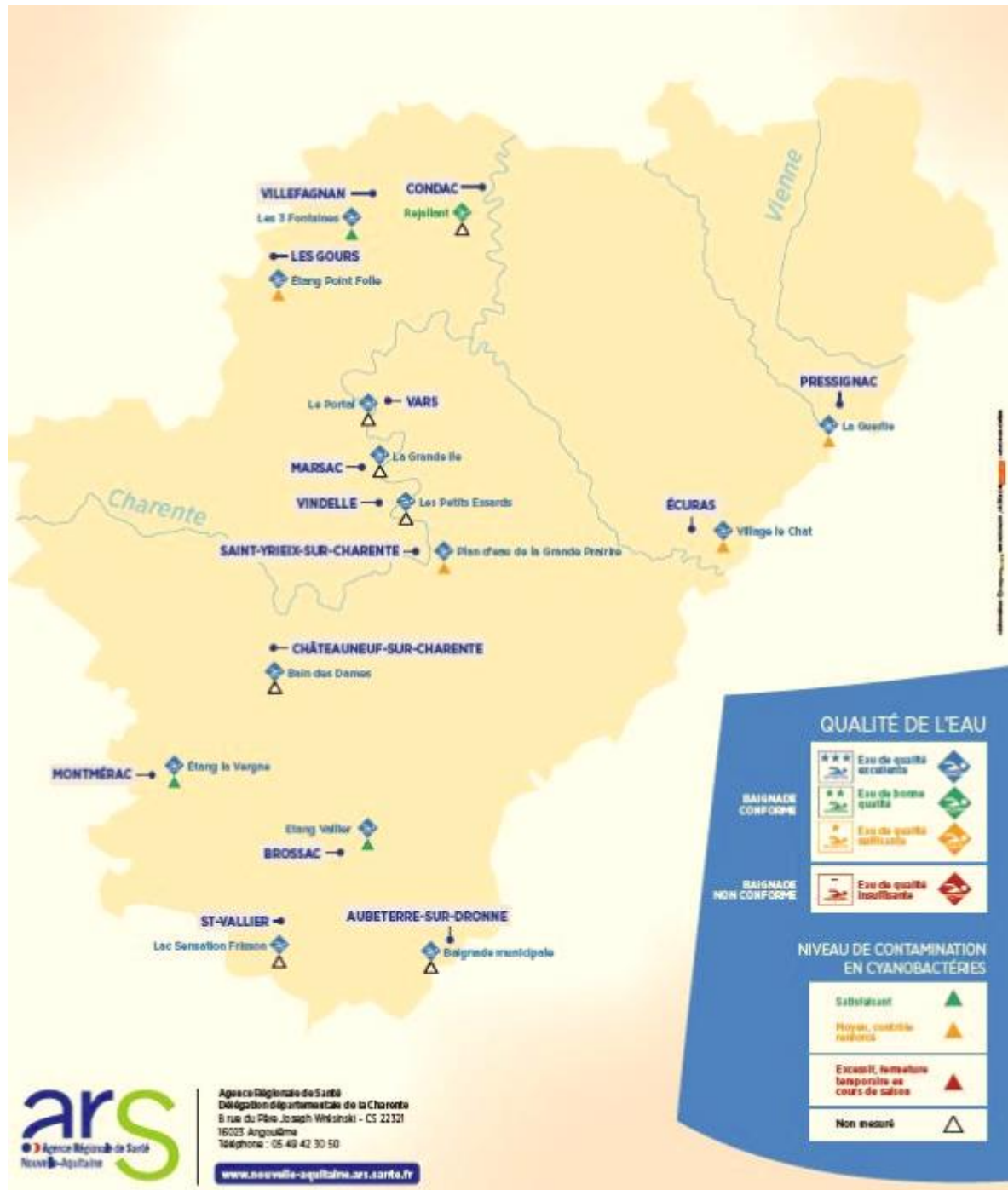
La connaissance de la qualité de l'eau permet :

- de prévenir des risques sanitaires liés à la baignade pouvant être induits par d'éventuels rejets ou dysfonctionnements des réseaux d'assainissement en amont du site de baignade,
- une meilleure maîtrise pour les collectivités des pollutions engendrées notamment par une mauvaise gestion des eaux usées domestiques.

En Charente, 14 sites de baignade ont fait l'objet d'un contrôle sanitaire en 2019.

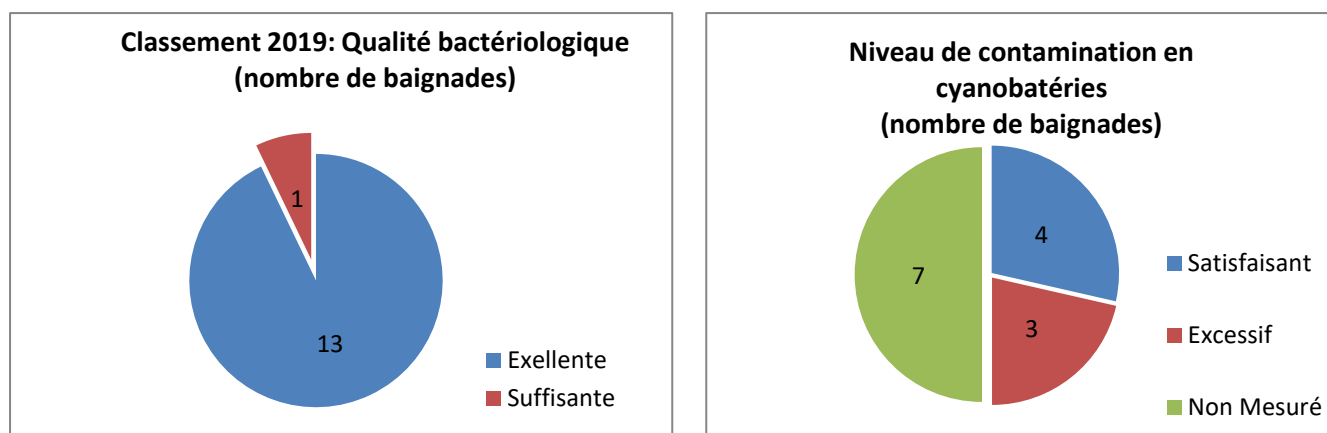
Commune du site	Nom du site	Cours d'eau ou plan d'eau
AUBETERRE SUR DRONNE	BAIGNADE MUNICIPALE	Rivière La Dronne
BROSSAC	ETANG VALLIER	Etang Vallier
CHATEAUNEUF SUR CHARENTE	BAIN DES DAMES	Rivière la Charente
CONDAC	REJALLANT	Rivière la Charente
ECURAS	VILLAGE LE CHAT	Plan d'eau du village vacances
GOURS (LES)	BAIGNADE DE POINT FOLLE	Plan d'eau des Gours
LAMERAC	LA VERGNE	Etang de Lamerac
MARSAC	LA GRANDE ILE	Rivière la Charente
PRESSIGNAC	LA GUERLIE	Retenue secondaire de Lavaud
SAINT VALLIER	LAC SENSATION FRISSON	
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	LA GRANDE PRAIRIE	Plan d'eau de la Grande Prairie
VARS	LE PORTAL	Rivière la Charente
VILLEFAGNAN	LES TROIS FONTAINES	Plan d'eau de Villefagnan
VINDELLE	LES PETITS ESSARDS	Rivière la Charente

Pour chaque baignade, un prélèvement est effectué 15 jours avant la date d'ouverture, puis, deux prélèvements d'eau mensuels sont réalisés pendant la saison. Les paramètres tels que les conditions météorologiques, la présence de macropolluants... sont relevés et des analyses bactériologiques, chimiques et d'algues (cyanobactéries) sont effectuées.



En 2019, 13 baignades sur 14 ont été classées excellentes et 1 baignade suffisante selon les résultats des paramètres bactériologiques obtenus sur les 4 dernières années (2016 – 2019) comme décrit dans la Directive Européenne 2006/7/CE du 15 février 2006. Le niveau de contamination en

cyanobactéries est satisfaisant pour 4 baignades, excessif pour 3. Les 7 autres baignades, du fait de leur site d'implantation et de la nature de leurs eaux n'ont pas fait l'objet d'un suivi pour le paramètre cyanobactérie. La méthode de classement ainsi que les critères d'évaluation des cyanobactéries sont présentés en annexe.



Chaque personne responsable d'une baignade doit en élaborer le profil qui a pour objectif d'une part d'identifier les sources de pollution susceptibles d'influencer la qualité des eaux de la baignade et d'autre part de mettre en place des mesures de gestion préventives.

En fonction du classement des eaux (excellente, bonne, suffisante ou insuffisante), la périodicité de révision des profils est fixée comme ci-dessous :

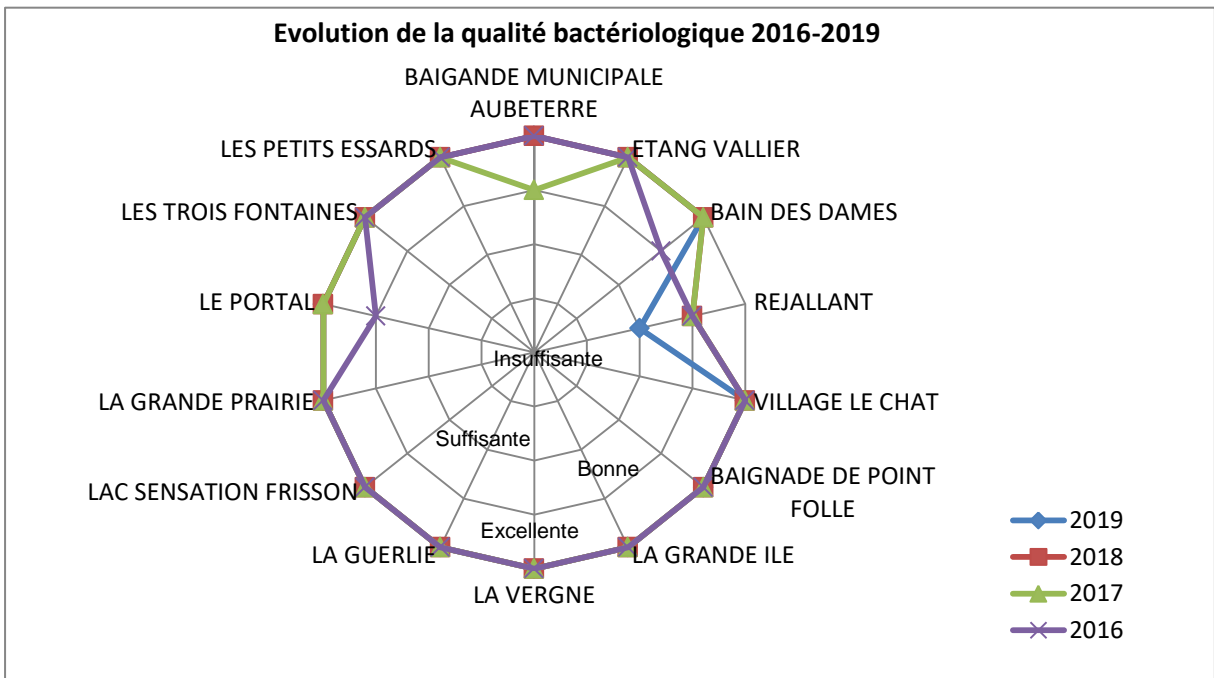
- ✓ Baignade de qualité « excellente », le profil n'est pas révisé,
- ✓ Baignade de qualité « bonne » : révision tous les 4 ans,
- ✓ Baignade de qualité « suffisante » : révision tous les 3 ans,
- ✓ Baignade de qualité « insuffisante » : révision tous les 2 ans.

Lorsque le profil de baignade indique un risque de prolifération de cyanobactéries, le responsable de la baignade en assure une surveillance appropriée et ce paramètre est inclus dans le contrôle sanitaire.

Quatre sites ont fait l'objet d'un suivi bimensuel pour les cyanobactéries : la baignade de Point Folle aux Gours, le plan d'eau du village le Chat à Ecuras, le plan d'eau de la Guerlie à Pressignac et le plan d'eau de la Grande Prairie à St Yrieix. Quatre autres sites ont été suivis une fois en juillet et en août cette année.

Le site le plus impacté en 2019 a été la baignade de la Guerlie qui a connu 8 épisodes de dépassement (5 fois > 20 000 et 3 fois > 100 000 cellules/mL). Le plan d'eau des Gours a dépassé 5 fois la concentration de 20 000 cellules/mL et 1 fois la concentration de 100 000 cellules/mL. Les concentrations mesurées pour le village vacances à Ecuras ont été à 2 reprises supérieures à 20 000 et 1 fois supérieure à 100 000 cellules/mL.

Le dénombrement des cyanobactéries a été confié par le laboratoire départemental de la Charente, au laboratoire départemental de la Dordogne.



En conclusion, 93% des eaux de baignade charentaises ont une qualité bactériologique classée excellente, et 7% satisfaisante. Par contre, certaines d'entre elles, sont potentiellement à risque pour les baigneurs du fait de la prolifération de cyanobactéries. Ces sites font donc l'objet d'un suivi renforcé.

Annexe

CLASSEMENT DES BAINADES

Paramètres	QUALITÉ EXCELLENTE	QUALITÉ BONNE	QUALITÉ SUFFISANTE	QUALITÉ INSUFFISANTE
Entérocoques fécaux	95 ^{ème} percentile ≤200 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 400 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤300 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >330 UFC*/100 mL
<i>Escherichia coli</i>	95 ^{ème} percentile ≤500 UFC*/100 mL	95 ^{ème} percentile ≤ 1000 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile ≤900 UFC*/100 mL	90 ^{ème} percentile >900 UFC*/100 mL
<i>EAU CONFORME</i>				<i>EAU NON CONFORME</i>

*UFC : unité formant colonies

MESURES DE GESTION RELATIVES AUX CYANOBACTERIES

Depuis 2016, pour harmoniser les pratiques des 12 délégations départementales de l'ARS Nouvelle Aquitaine et dans l'attente des évolutions de la recherche, la gestion du risque est essentiellement basée sur le dénombrement des cellules de cyanobactéries.

	SITUATION NORMALE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Cellule de cyanobactéries /mL d'eau	De 0 à 20 000 cellules	De 20 000 à 100 000 cellules	>1000 0000 cellules	Forte coloration de l'eau ou présence d'une couche mousseuse de cyanobactéries
Mesures de gestion	Suivi des concentrations	Informations Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Suivi des concentrations hebdomadaire	Baignade interdite Informations Interdiction de consommer les produits de la pêche Suivi des concentrations hebdomadaire